

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 7 mai 2025, à 19 h 09, sont présents :

Mesdames les Conseillères régionales,  
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Denis Benoît	Saint-Aimé
Alain Chapdelaine	Saint-Roch-de-Richelieu
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Diane De Tonnancourt	Yamaska
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Richard Gauthier	Massueville
Marie Léveillé	Saint-Gérard-Majella
Patrick Péloquin	Sorel-Tracy
Richard Potvin	Saint-David
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Vincent Deguise, préfet.

Est absent :

Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
-----------------	----------------------

Sont également présents : M. François Chalifour, directeur général et greffier-trésorier et M<sup>me</sup> Hélène Paul, adjointe de direction.

---

NOTE : À compter de 18 h, les membres se sont réunis en caucus et par la suite en comité général de travail.

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le Préfet Vincent Deguise procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

---

2025-05-135 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-05-136 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 9 AVRIL 2025**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 9 avril 2025 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**2025-05-137 AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT la liste des dépenses et des paiements autorisés soumise pour la séance du 7 mai 2025;

CONSIDÉRANT que le directeur général et greffier-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour payer ces dépenses;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la séance du 7 mai 2025 et totalisant 3 424 710,08 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLÈRES RÉGIONALES ET DES CONSEILLERS RÉGIONAUX**

M. le Préfet Vincent Deguise souligne que plusieurs municipalités participent, durant le mois de mai, au défi Pissenlits, lequel se veut un mouvement de sensibilisation sur l'importance et sur l'avenir des abeilles et des autres insectes pollinisateurs. Ainsi il invite la population à relever ce défi environnemental en retardant la tonte de leur pelouse.

M. Deguise fait de plus mention des événements et réussites ci-dessous :

- Gala du mérite économique 2025 : Il félicite chaleureusement tous les lauréats, notamment M. Paul Caplette, agriculteur de Saint-Robert, qui a remporté le prix Grand Bâtitseur, ainsi que tous les finalistes pour leur engagement dans la région.
  - Révélations Radio Canada : Il félicite M. Tommy Dupuis, un jeune musicien originaire de Saint-David, pour sa nomination à la cohorte 2025-2026, soulignant que c'est le premier guitariste classique à recevoir cet honneur.
  - Gala des Grands Prix des Hebdos : Il félicite le Journal Les 2 Rives qui a remporté le prix de l'Hebdo de l'année lors de ce gala qui a eu lieu 30 avril dernier.
- 

**2025-05-138 AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX : MUNICIPALITÉ DE MASSUEVILLE (RÈGLEMENT NUMÉRO 493-24)**

Les membres prennent connaissance du sommaire décisionnel de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire relativement à l'analyse de conformité du règlement numéro 493-24 de la Municipalité de Massueville, lequel modifie le règlement de zonage numéro 293-91 de cette municipalité, et plus particulièrement les normes relatives aux allées de circulation à l'intérieur des projets résidentiels intégrés.

CONSIDÉRANT le rapport de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 493-24 de la Municipalité de Massueville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-05-139 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX : VILLE DE SOREL-TRACY (RÈGLEMENTS NUMÉROS 2611, 2625, 2626 ET 2628)**

Les membres prennent connaissance des sommaires décisionnels du responsable de l'aménagement relativement à l'analyse de conformité des règlements ci-dessous de la Ville de Sorel-Tracy :

- Règlement numéro 2611 modifiant le Règlement de zonage numéro 2222 afin de réviser des dispositions applicables aux sous-sols et aux projets intégrés;
- Règlement numéro 2625 modifiant le Règlement de zonage numéro 2222, notamment le plan de zonage de l'annexe A dans le but d'agrandir la zone C-03-722 et de créer la zone H-03-762, et également la grille des spécifications de l'annexe B afin de créer une grille des spécifications pour la zone H-03-762;
- Règlement numéro 2626 modifiant le Règlement de lotissement numéro 2223 dans le but d'établir des normes particulières relatives à la largeur des terrains dans la nouvelle zone H-03-762;
- Règlement numéro 2628 modifiant le Règlement de zonage numéro 2222, notamment la grille des spécifications de l'annexe B afin d'apporter des modifications aux usages autorisés et prohibés dans la zone I-01-10 et aux dispositions relatives à l'aménagement d'un écran tampon dans les zones I-01-09 et I-01-10;

CONSIDÉRANT les sommaires décisionnels du responsable de l'aménagement qui indiquent que ces règlements ne contreviennent pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil approuve les règlements numéros 2611, 2625, 2626 et 2628 de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-05-140 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX : MUNICIPALITÉ DE YAMASKA (RÈGLEMENT NUMÉRO RY-79-2015-15 (2025))**

Les membres prennent connaissance du sommaire décisionnel de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire relativement à l'analyse de conformité du règlement n° RY-79-2015-15 (2025) modifiant le règlement de zonage n° RY-79-2015 de la Municipalité de Yamaska. Ce règlement vise à ajuster des dispositions pour l'encadrement de la maçonnerie en façade de certaines constructions et à rectifier une coquille dans la grille de la zone Cb.6.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro RY-79-2015-15 (2025) de la Municipalité de Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-05-141 **ATTRIBUTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR UNE ACTIVITÉ À YAMASKA (BUDGET DISCRÉTIONNAIRE ALLOUÉ AUX MUNICIPALITÉS)**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la Municipalité de Yamaska pour son festival de la Légende des bois (résolution 2025-04-102);

CONSIDÉRANT que cette activité générera des retombées positives pour le rayonnement de la région;

CONSIDÉRANT le budget alloué à chacune des municipalités de la MRC pour soutenir la tenue d'événements sur leur territoire;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC accorde l'aide financière ci-dessous à même l'exercice de fonctionnement de l'année en cours :

- 2 000 \$ à la Municipalité de Yamaska pour le festival de la Légende des bois qui se tiendra les 12 et 13 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-05-142 **ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES À LA SUITE DU PREMIER APPEL DE PROJETS (RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ANALYSE)**

CONSIDÉRANT la Politique d'attribution d'aides financières adoptée par le Conseil de la MRC le 12 février 2025 (résolution 2025-02-43);

CONSIDÉRANT que le premier appel de projets 2025 a pris fin le 2 mai 2025;

CONSIDÉRANT que le montant d'attribution pour ce premier appel de projets totalise 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que 18 projets ont été analysés et que 13 d'entre eux ont été approuvés;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse soumise aux membres du Conseil;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC attribue les aides financières ci-dessous, à même l'exercice de fonctionnement de l'année en cours, pour une somme totale de 50 000 \$ :

- 5 000 \$ aux Événements festifs pour le festival Bières, vins et terroir de Sainte-Anne-de-Sorel (27, 28 et 29 juin 2025);
- 5 000 \$ à la Société d'agriculture de Richelieu pour l'Expo agricole de Sorel-Tracy (du 4 au 8 juin 2025);
- 500 \$ à l'École secondaire Bernard-Gariépy pour son gala reconnaissance (4 juin 2025);
- 1 500 \$ à la Garde côtière auxiliaire canadienne, Unité 22, pour ses activités saisonnières 2025;
- 4 000 \$ à la Municipalité de Yamaska pour son festival de la Légende des bois (12 et 13 juillet 2025);
- 4 500 \$ au Regroupement littéraire jeunesse de Saint-Ours pour son salon du livre jeunesse et son Conc'Ours (27 septembre 2025);
- 5 000 \$ au Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu inc. pour l'achat d'un camion réfrigéré;
- 5 000 \$ au Recyclo-Centre pour son projet de confection de courtepointe à partir de tissus 100% postconsommation;

- 5 000 \$ à la Porte du passant inc. pour son projet visant à créer un espace sécuritaire d'entreposage destiné à sa clientèle;
- 3 000 \$ à Action logement Pierre-De Saurel pour son projet « Pour un logement des sans cent »;
- 500 \$ à Loisirs Saint-Aimé-Massueville pour le tournoi annuel de soccer (20 au 24 août 2025);
- 1 000 \$ à l'Association de diversité culturelle de Pierre-De Saurel (ADCPS) pour son projet Foot sans frontière;
- 10 000 \$ au Groupe Gib inc. pour les Régates internationales (13, 14, 15 juin 2025) et le Gib Fest (10 au 19 juillet 2025).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-05-143

**RATIFICATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 2025 VERSÉES À DÉPS SELON LES MODALITÉS DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION CONVENUE ENTRE LA MRC ET DÉPS ET AUTORISATION DE VERSEMENT DES PROCHAINES CONTRIBUTIONS**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-01-06 confirmant les engagements budgétaires de la MRC destinés à Développement économique Pierre-De Saurel (DÉPS) pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que ces engagements budgétaires découlent de la délégation de pouvoirs confiée à DÉPS en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (LCM), laquelle a fait l'objet d'une nouvelle entente pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle entente de délégation a été soumise, pour approbation, à la ministre des Affaires municipales le 12 décembre 2024, et ce, conformément aux dispositions de la LCM;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-01-12 de la MRC ratifiant ladite entente de délégation soumise à la Ministre pour approbation et en autorisant sa signature si celle-ci est approuvée;

CONSIDÉRANT que les obligations déléguées à DÉPS en vertu de cette nouvelle entente sont honorées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025;

CONSIDÉRANT que la MRC et DÉPS ont procédé à la signature de ladite entente de délégation, et ce, malgré le fait qu'elle n'ait pas fait l'objet de l'approbation ministérielle;

CONSIDÉRANT que, selon l'information obtenue par la MRC, l'approbation ministérielle, qui requiert la consultation du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEI), n'est pas imminente;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens la MRC a consenti à verser à DÉPS les contributions financières prévues dans la nouvelle entente afin de financer adéquatement l'organisme pour les services qu'il assume depuis le début de l'année;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC ratifie les contributions financières 2025 versées à DÉPS selon les modalités de l'entente de délégation convenue entre la MRC et DÉPS et autorise le versement des prochaines contributions financières qui y sont prévues même si l'entente n'a pas été approuvée par la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-05-144

**DÉVELOPPEMENT CULTUREL : RATIFICATION DE L'AVENANT 1 À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT 2023-2024**

CONSIDÉRANT la lettre du 7 février 2024 du ministre de la Culture et des Communications annonçant à la MRC l'octroi d'une contribution financière pour la mise en œuvre du plan d'action dans le cadre du programme Aides aux initiatives de partenariat 2023-2024;

CONSIDÉRANT que les conditions relatives à l'utilisation de cette contribution financière étaient prescrites dans le document intitulé « Condition d'octroi de l'aide financière » qui accompagnait la demande d'aide financière de la MRC pour la réalisation de son plan d'action;

CONSIDÉRANT que ce document faisait foi de convention d'aide financière;

CONSIDÉRANT que certaines actions figurant au plan d'action ne sont pas complétées et que la MRC souhaite prolonger la durée de cette convention afin de finaliser ces actions;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) accepte d'accorder un délai supplémentaire de 12 mois pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la convention (30 juin 2026);

CONSIDÉRANT qu'en ce sens le MCC a soumis à la MRC un avenant afin de prolonger la durée de la convention d'aide financière et que cet avenant a été signé par le préfet le 23 avril 2025;

CONSIDÉRANT que ce premier avenant a été déposé aux membres du Conseil pour ratification avant la présente séance;

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC ratifie le 1<sup>er</sup> Avenant à la convention d'aide financière dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat 2023-2024 signé par les parties le 25 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-05-145

**PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE, LA TRANSPHOBIE ET LA BIPHOBIE (17 MAI)**

CONSIDÉRANT que le 17 mai marque la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie;

CONSIDÉRANT que cette occasion annuelle vise à :

- promouvoir le développement de relations harmonieuses entre les personnes, indépendamment de leur orientation sexuelle ou identité de genre;
- favoriser l'inclusion des personnes homosexuelles et transsexuelles dans la société;
- promouvoir la compréhension de la diversité des citoyens et des citoyennes sur la base de l'orientation sexuelle et l'identité de genre;
- faire échec à la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle au regard de la Charte des droits et libertés de la personne;
- susciter un esprit d'ouverture à la diversité et aux valeurs de notre société;
- démontrer les effets dévastateurs de l'homophobie et la transphobie;
- proposer et mettre en place des moyens concrets de lutte contre l'homophobie et la transphobie;
- inciter les partenaires à organiser des activités de lutte contre l'homophobie et la transphobie;
- créer une concertation avec les partenaires;

- créer un moment de convergence des actions de lutte contre l'homophobie et la transphobie;
- mettre en place une structure capable d'assurer la survie et la récurrence de l'événement;

CONSIDÉRANT la pertinence de procéder à la levée du drapeau arc-en-ciel, lequel se veut le symbole international des communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles et transidentitaires;

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Marie Léveillée  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC :

- proclame la journée du 17 mai 2025 la « Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie »;
- s'engage à hisser le drapeau arc-en-ciel devant ses bureaux du 12 au 19 mai et invite les municipalités du territoire à faire de même.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-05-146

**FRR, VOLET 3 – PROJET SIGNATURE INNOVATION : AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA SOMME ALLOUÉE À DÉPS POUR LA GOUVERNANCE POST-PROJET, CONFORMÉMENT À LA DÉCISION DU COMITÉ DIRECTEUR**

CONSIDÉRANT le compte rendu de la réunion du comité directeur du projet Signature innovation « Carrefour virtuel régional d'attraction, talents et familles » tenue le 9 juillet 2024;

CONSIDÉRANT la décision prise lors de cette réunion concernant la gouvernance post-projet par Développement économique Pierre-De Saurel (DÉPS);

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette décision une personne-ressource a été embauchée par DÉPS pour assurer la continuité des travaux et établir les conditions de succès pour la suite du projet Signature innovation;

CONSIDÉRANT que la conseillère intégration des talents et des familles est entrée en poste le 11 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que la rémunération de cette ressource, évaluée à 85 000 \$, est financée à même le volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR) - Projet signature Innovation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens que la MRC autorise le versement de la somme allouée au DÉPS pour la gouvernance post-projet du Carrefour virtuel régional d'attraction, talents et familles;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC :

- ratifie la décision du comité directeur du projet Signature innovation « Carrefour virtuel régional d'attraction, talents et familles » concernant la gouvernance post-projet par DÉPS;
- autorise le versement de la somme de 85 000 \$ à DÉPS pour la rémunération de la conseillère intégration des talents et des familles embauchée pour assurer cette gouvernance, et ce, à même le budget du projet Signature Innovation (FRR, volet 3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-05-147

**FRR, VOLET 3 – PROJET SIGNATURE INNOVATION : RATIFICATION DU FINANCEMENT DU PROJET GRAND CHANTIER RONA**

CONSIDÉRANT le compte rendu de la réunion du comité directeur du projet Signature innovation « Carrefour virtuel régional d'attraction, talents et familles » tenue le 6 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la décision prise lors de cette réunion concernant l'utilisation d'une somme de 25 000 \$, à même le volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR) du projet Signature innovation, à titre de participation régionale de l'émission Le grand chantier Rona produite par Zone 3 et diffusée sur les ondes de Noovo;

CONSIDÉRANT que cette opportunité régionale a été présentée aux membres du conseil à la réunion du comité général de travail (CGT) du 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT la note du 4 octobre 2024 de la coordonnatrice aux communications déposée aux membres du conseil concernant ce projet;

CONSIDÉRANT le consentement des membres du conseil lors du CGT du 9 octobre 2024 concernant la participation financière régionale à l'émission Le Grand chantier Rona, soit 25 000 \$ à même le volet 3 du FRR et 12 500 \$ à même le budget de la MRC;

CONSIDÉRANT que la décision du conseil ne pouvait être dévoilée avant le lancement officiel du projet;

CONSIDÉRANT que le 12 500 \$ non utilisé en 2024 a été transféré au surplus non affecté lors de l'élaboration des prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier les sommes allouées au projet du Grand chantier RONA;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Appuyé par :

M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Marie Léveillé

Que le Conseil de la MRC ratifie le financement accordé concernant la participation régionale au projet du Grand chantier RONA, soit :

- 25 000 \$ à même le volet 3 du FRR - Projet Signature Innovation - « Carrefour virtuel régional d'attraction, talents et familles »;
- 12 500 \$ à même le surplus non affecté du fonds général de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-05-148

**FRR, VOLET 3 – PROJET SIGNATURE INNOVATION : INJECTION D'UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE AU MANDAT DU STUDIO DE DÉVELOPPEMENT OPHELIOS**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-01-15 ratifiant le mandat octroyé au Studio de développement Ophelios au montant de 16 150 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité directeur du projet Signature innovation relative à l'injection d'un budget additionnel de 5 000 \$ à même le mandat octroyé par la résolution 2025-01-15;

CONSIDÉRANT que cet ajustement permettra de couvrir les honoraires professionnels additionnels requis pour soutenir le lancement de la plateforme Talents Région Sorel-Tracy développée dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT que le montant de cette injection au mandat du Studio de développement Ophelios est disponible dans le budget du projet Signature innovation, tel que ventilé dans le Cadre de gestion approuvé par le Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens aucune injection de fonds additionnels de la part de la MRC n'est requise;

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC approuve l'injection d'un montant additionnel de 5 000 \$ au mandat octroyé au Studio de développement Ophelios par la résolution 2025-01-15, pour un montant total de 24 317,21 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-05-149

**RATIFICATION DE L'AVENANT À L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ DE LA MONTÉRÉGIE 2023-2026 (CALQ)**

CONSIDÉRANT l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie 2023-2026, ci-après « l'Entente » signé le 15 août 2023;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la clause 12 de l'Entente une modification peut être apportée à son contenu avec l'accord des parties;

CONSIDÉRANT que les partenaires ont convenu de bonifier le financement pour augmenter le soutien aux citoyennes et citoyens du territoire désirant déposer un projet dans le cadre du Programme de partenariat territorial pour les arts et les lettres de la Montérégie 2023-2026;

CONSIDÉRANT qu'un avenant à l'Entente a été signé par les parties;

CONSIDÉRANT que cet avenant a pour objet de modifier les contributions financières de la ministre des Affaires municipales pour l'année financière 2025\_2026 afin de soutenir davantage de projets soumis ainsi que les coordonnées de certaines parties pour les mettre à jour;

CONSIDÉRANT que l'avenant signé a été transmis aux membres du conseil avant la présente séance pour ratification;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC ratifie l'Avenant à l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie 2023-2026 (CALQ) signé par le préfet le 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-05-150

**FRR 2025-2029 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE TOUT DOCUMENT ET CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

CONSIDÉRANT les correspondances du 22 avril 2025 de la ministre des Affaires municipales annonçant à la MRC les montants alloués dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2025-2029, notamment pour les volets suivants :

- Volet 1 – Rayonnement régional;
- Volet 2 – Développement territorial;
- Volet 3 – Vitalisation;

CONSIDÉRANT que les modalités liées à ce nouveau FRR feront l'objet d'une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de désigner les signataires autorisés de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin  
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le préfet ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, tout document et toute convention d'aide financière en lien avec les nouvelles modalités du Fonds régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-05-151

**OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANALYSE ET L'OPTIMISATION DU MODÈLE DE GESTION DES MATIÈRES DE L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL**

Les membres prennent connaissance de la note de la cheffe d'équipe, Gestion des matières résiduelles et économie circulaire, du 1<sup>er</sup> mai 2025 concernant le résultat des propositions reçues dans le cadre de la demande de prix DP-2025-04-03 – Services professionnels pour l'analyse et l'optimisation du modèle de gestion des matières résiduelles de l'écocentre de la MRC.

CONSIDÉRANT la résolution 2024-11-338 autorisant la procédure de demande de prix en vue de l'octroi d'un contrat de services professionnels d'accompagnement dans le cadre de l'optimisation de l'écocentre;

CONSIDÉRANT que trois propositions ont été reçues dans le cadre de la demande de prix DP-2025-04-03, soit (taxes exclues) :

- Nature Action Québec : 35 870 \$;
- Stantec Experts-conseils Itée : 48 600 \$;
- Stratzer conseils inc. : 27 128 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse de ces propositions, celle de la firme Stratzer conseils inc. s'est avérée la plus basse conforme et la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT la recommandation contenue dans la note du 1<sup>er</sup> mai 2025 de la cheffe d'équipe, gestion des matières résiduelles et économie circulaire concernant l'octroi du contrat à cette firme;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît  
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC :

- octroie à la firme Stratzer conseils inc. le contrat de services professionnels pour l'analyse et l'optimisation du modèle de gestion des matières de l'écocentre de la MRC au montant de sa proposition, soit : 31 190,71 \$, taxes incluses;
- confirme que la présente résolution et les documents constituant la demande de prix DP-2025-04-03 tiennent lieu de contrat entre les parties;
- autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document nécessaire dans le cadre de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-05-152

**AUTORISATION D'ENCLENCHER LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX PASSERELLES LIÉES AU PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE RÉGIONALE**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-01-15 relative à la modification du projet faisant l'objet de l'entente de collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin de permettre l'installation de passerelles au lieu de ponceaux pour traverser la rivière Saint-Louis et le cours d'eau du chemin du rang Thiersant dans le cadre du prolongement de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-01-18 octroyant aux Laboratoires de la Montérégie le contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction des passerelles;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'étude géotechnique réalisée par les Laboratoires de la Montérégie, laquelle étude s'avérait nécessaire pour la construction des passerelles conformément aux exigences du MTMD;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce dépôt il y a lieu d'autoriser la procédure d'appel d'offres public en vue de l'octroi du contrat de construction des passerelles;

CONSIDÉRANT que l'article 961.2 du Code municipal du Québec prévoit que tout contrat qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus doit, avant l'ouverture des soumissions et la conclusion du contrat, avoir fait l'objet d'une estimation par la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC :

- autorise la publication d'un appel d'offres en vue de l'octroi du contrat de construction de passerelles afin de relier deux tronçons de la piste cyclable séparés par deux cours d'eau, soit le ruisseau du chemin du Rang-Thiersant et la rivière Saint-Louis;
- rende l'ouverture des soumissions conditionnelle à l'obtention d'une estimation budgétaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-05-153

**ADOPTION DES ACTES DE RÉPARTITION LIÉS À CERTAINS PROJETS D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU (C2202, C2302 ET C2404)**

CONSIDÉRANT que les projets d'entretien de cours d'eau ci-dessous sont complétés :

- C2202 - Cours d'eau Desrosiers (Saint-Roch-de-Richelieu et Saint-Antoine-sur-Richelieu - MRC de la Vallée-du-Richelieu);
- C2302 - Cours d'eau Lahaise (Saint-Roch-de-Richelieu);
- C2404 - Première rivière Pot au Beurre, branche 4 (Sainte-Victoire-de-Sorel);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, d'adopter les actes pour répartir l'ensemble des coûts engagés par la MRC entre les municipalités concernées;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 369-23 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT les actes de répartition définitifs soumis aux membres du Conseil avant la séance;

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Marie Léveillée  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que le Conseil de la MRC adopte les actes de répartition définitifs tels que soumis relativement aux projets d'entretien de cours d'eau suivants :

- C2202 - Cours d'eau Desrosiers;
- C2302 - Cours d'eau Lahaise;
- C2404 - Première rivière Pot au Beurre, branche 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-05-154

**OCTROI D'UN MANDAT AU CONSEIL QUÉBÉCOIS DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES (CQEER) POUR LA RÉALISATION D'UN BILAN DIAGNOSTIC ÉCORESPONSABLE**

Les membres prennent connaissance du mémo du 30 avril 2025 de la cheffe d'équipe, gestion des matières résiduelles et économie circulaire, concernant la réalisation d'un bilan diagnostique écoresponsable pour le festival Bières, Vins et Terroir.

CONSIDÉRANT l'offre reçue du Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER) en vue de la réalisation d'un bilan diagnostique écoresponsable pour le festival Bières, Vins et Terroir qui se tiendra à Sainte-Anne-de-Sorel les 27, 28 et 29 juin 2025;

CONSIDÉRANT que cette offre a été présentée aux membres du comité de gestion des matières résiduelles à leur réunion du 27 mars 2025;

CONSIDÉRANT que le service de diagnostic des pratiques écoresponsables de CQEER permet aux organisations d'évaluer leur performance en matière d'écoresponsabilité;

CONSIDÉRANT que la réalisation du bilan vise à cibler les mesures écoresponsables prises et à outiller les organisateurs pour qu'ils puissent réduire l'impact environnemental de leurs futures éditions;

CONSIDÉRANT que la brigade verte de la MRC sera présente sur les lieux de cette activité pour sensibiliser les festivaliers à l'importance de bien trier les matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la recommandation contenue dans le mémo du 30 avril 2025 de la cheffe d'équipe, gestion des matières résiduelles et économie circulaire, concernant l'octroi de ce mandat à CQEER;

CONSIDÉRANT que la MRC dispose du budget nécessaire pour la réalisation de ce mandat;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC :

- octroie au CQEER le mandat de réaliser un bilan diagnostique écoresponsable pour le festival Bières Vins et Terroir de Sainte-Anne-de-Sorel au coût de 2 324,80 \$, taxes incluses;
- affecte cette dépense au budget lié à la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-05-155

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL EN IMMIGRATION 2025-2028, AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MIFI ET DE SIGNER LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE S'Y RATTACHANT**

CONSIDÉRANT le plan d'action en immigration de la MRC présenté par le chargé de projet à l'immigration aux membres du conseil de la MRC lors de la réunion du comité général de travail tenue le 23 avril 2025;

CONSIDÉRANT la possibilité de présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour la mise en œuvre de ce plan d'action dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités – PAC (volet 1 – Organismes municipaux);

CONSIDÉRANT que l'appel de propositions dans le cadre du volet 1 du PAC prend fin le 16 mai 2025;

CONSIDÉRANT le formulaire de demande d'aide financière préparé par le chargé de projet à l'immigration, lequel inclut, à la section 8, le plan d'action déposé aux membres du conseil pour adoption;

CONSIDÉRANT que l'aide financière du MIFI couvre 75 % du budget total et que la MRC assume le 25 % restant;

CONSIDÉRANT qu'une convention d'aide financière d'une durée maximale de trois ans devra être conclue entre les parties si la demande de la MRC est approuvée par le MIFI;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Patrick Péroquin

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- adopte le plan d'action en immigration tel que déposé et autorise sa transmission au MIFI, pour approbation;
- mandate le directeur général et greffier-trésorier pour présenter et signer la demande d'aide financière au MIFI dans le cadre du volet 1 du Programme d'appui aux collectivités en vue de la mise en œuvre de ce plan d'action sur une période de 3 ans;
- confirme sa contribution financière au projet, soit : 100 273,25 \$, représentant 25 % du budget total de la demande d'aide financière (401 093 \$), et demande au MIFI d'y contribuer à la hauteur de 75 %, soit : 300 819,75 \$;
- autorise l'affectation de cette contribution financière à l'enveloppe du Fonds région et ruralité (FRR) 2025-2029 allouée à la MRC;
- autorise le préfet ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, la convention d'aide financière s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-05-156

**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA FQM DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PROMOTION ET DE VALORISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE AUPRÈS DES PERSONNES ISSUES DE L'IMMIGRATION DANS LES COMMUNAUTÉS**

CONSIDÉRANT le projet d'intégration des personnes immigrantes dans leur milieu de vie élaboré par la MRC, en collaboration les partenaires régionaux suivants : Carrefour jeunesse-emploi de Pierre-De Saurel, Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, le Cégep de Sorel-Tracy et L'Orienthèque;

CONSIDÉRANT que ce projet a été présenté aux membres du conseil de la MRC lors de leur réunion du comité général de travail du 23 avril 2025;

CONSIDÉRANT que ce projet est admissible au Programme de promotion et de valorisation de la langue française auprès des personnes issues de l'immigration dans les communautés mis en place la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT que ce programme s'adresse spécifiquement aux MRC et que la période de dépôt des projets prend fin le 30 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que l'aide financière de la FQM dans le cadre de ce programme peut couvrir 100 % du coût du projet, lequel s'élève à 18 810 \$;

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt  
 Appuyée par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- approuve le projet d'intégration des personnes immigrantes dans leur milieu de vie tel que déposé;
- autorise le dépôt du projet à la FQM dans le cadre du Programme de promotion et de valorisation de la langue française auprès des personnes issues de l'immigration dans les communautés « Accueillir en français »;
- mandate le directeur général et greffier-trésorier pour présenter et signer le formulaire de demande d'aide financière pour un montant total de 18 810 \$ ainsi que tout document découlant de son acceptation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-05-157

### **OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LE PORTRAIT DE L'IMMIGRATION DANS LA RÉGION**

CONSIDÉRANT que lors de la journée de réflexion sur les enjeux et les défis liés à l'immigration dans la région, tenue le 12 novembre 2024, les partenaires ont émis le souhait d'avoir, pour la région, un portrait de l'immigration;

CONSIDÉRANT que, dans un contexte de transformation démographique, d'enjeux liés à la main-d'œuvre, à la vitalité des communautés et à l'inclusion des personnes immigrantes, il devient essentiel de mieux comprendre la réalité migratoire sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la soumission de LIIDeR, une firme spécialisée dans le domaine de l'immigration, pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'une telle étude n'est pas admissible au financement du ministère de l'Immigration, de la Francisation et l'Intégration (MIFI);

CONSIDÉRANT qu'en ce sens l'octroi du mandat à la firme LIIDeR est conditionnel à son admissibilité dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) 2025-2029 lorsque les paramètres de ce fonds seront connus;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin  
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC autorise l'octroi du mandat pour la réalisation du portrait de l'immigration dans la MRC de Pierre-De Saurel à la firme LIIDeR au montant de sa soumission pour l'offre complète (15 000 \$, taxes incluses), le tout sous réserve des sommes disponibles dans le cadre du FRR 2025-2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-05-158

### **ACHAT DE BOÎTES POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS**

CONSIDÉRANT l'offre du Chantier d'attraction de la main-d'œuvre concernant la conception d'une boîte aux couleurs dynamiques de la marque Région Sorel-Tracy pour les nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à créer une expérience chaleureuse et engageante pour fidéliser les nouveaux arrivants à la région en leur fournissant les éléments essentiels à leur intégration, notamment : calendrier des collectes de matières résiduelles; documents touristiques fournis par Tourisme région Sorel-Tracy ainsi que tout autre élément personnalisé en fonction des spécificités de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT que le contenu sera à la discrétion des municipalités qui en feront l'acquisition;

CONSIDÉRANT que la MRC accepte de devenir porteur principal du projet afin d'assurer la logistique de remise des boîtes aux différentes municipalités qui en feront la demande;

CONSIDÉRANT que le coût d'achat des boîtes sera défrayé par la MRC et facturé par la suite aux municipalités en fonction du nombre demandé (coût net);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC accepte d'être le porteur du projet, de défrayer le coût pour l'achat de 1 000 boîtes (16 031 \$, plus taxes) et de les refacturer aux municipalités qui en feront la demande au prix coûtant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-05-159

**ENCLenchement DU PROCESSUS D'EMBAUCHE DE DEUX RESSOURCES ÉTUDIANTES AUX POSTES D'AGENTS-AGENTES DE LA BRIGADE VERTE DE LA MRC POUR L'ÉTÉ 2025 ET AUTORISATION D'EMBAUCHE**

Les membres prennent connaissance du mémo du 30 avril 2025 de la cheffe d'équipe, gestion des matières résiduelles et économie circulaire, concernant l'embauche de deux ressources étudiantes aux postes d'agents ou d'agentes de la brigade verte de la MRC pour l'été 2025.

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place une brigade verte dans le cadre de la campagne de réduction des déchets de la MRC;

CONSIDÉRANT que la présence de la brigade verte sur le territoire de la MRC permettra notamment d'informer, de sensibiliser et d'éduquer la population à l'importance d'une saine gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que les données recueillies lors de leur tournée seront consignées afin d'identifier les secteurs problématiques et les anomalies récurrentes en vue de cibler les actions à entreprendre pour les résoudre;

CONSIDÉRANT que les ressources étudiantes affectées à la brigade verte guideront également les organisateurs de festivals et événements publics pour que ceux-ci soient écoresponsables et seront présents sur les sites afin de sensibiliser les visiteurs à l'importance de bien trier leurs matières pour en disposer adéquatement aux îlots de tri;

CONSIDÉRANT que la MRC dispose du budget nécessaire pour le recrutement de ces deux ressources dont la durée d'emploi sera d'environ 15 semaines à raison de 35 heures/semaine;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens d'autoriser l'enclenchement du processus d'embauche pour pourvoir ces postes;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC autorise :

- l'enclenchement du processus d'embauche pour pourvoir les deux postes d'agents ou agentes de la brigade verte de la MRC pour l'été 2025;
- l'embauche des ressources étudiantes choisies à la suite de ce processus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-05-160 **RATIFICATION DES AVANCES DE FONDS À LA STC EFFECTUÉES LES 17 ET 28 AVRIL 2025**

CONSIDÉRANT les résolutions 2025-01-31, 2025-03-101 et 2025-04-133 dans lesquelles la MRC ratifie les avances de fonds effectuées à la Société de transport collectif Pierre-De Saurel (STC) depuis décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence du versement des subventions du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), les membres du conseil ont accepté d'avancer des fonds à la STC pour pallier le manque de liquidités de l'organisme et lui permettre de poursuivre ses activités;

CONSIDÉRANT les avances de fonds effectuées les 17 et 28 avril 2025, pour un montant total de 1 500 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier ces deux avances de fonds, le tout conformément aux avis de paiement adressés à la STC et déposés aux membres du Conseil;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC ratifie les avis de paiement des 17 et 28 avril 2025 relativement aux avances de fonds effectuées au compte de la STC pour un montant total de 1 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-05-161 **NOMINATION DES DÉLÉGUÉES AU COMITÉ D'ADMISSION DU TRANSPORT ADAPTÉ**

CONSIDÉRANT que la Société de transport collectif de Pierre-De Saurel (STC) est l'organisme délégué par la MRC pour l'organisation et l'exploitation du transport collectif et adapté;

CONSIDÉRANT que la MRC est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour la nomination des officiers délégués au comité d'admission;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC doit nommer, tous les deux ans, l'officier délégué à l'admission et son substitut;

CONSIDÉRANT la recommandation reçue du directeur général de la STC le 22 avril 2025 concernant cette nomination;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Marie Léveillé

Que le Conseil de la MRC nomme les personnes suivantes au comité d'admission du transport adapté, et ce, pour un mandat de 2 ans :

- M<sup>me</sup> Sonia Berthiaume à titre d'officière déléguée à l'admission représentant la STC et l'organisme mandataire;
- M<sup>me</sup> Sabrina Roussy, à titre d'officière déléguée suppléante représentant la STC et l'organisme mandataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-05-162 **RELANCE AU MTMD CONCERNANT LA RÉVISION DES MODALITÉS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS DES PROGRAMMES PADTC ET PSTA ET RÉCLAMATION DES FRAIS D'INTÉRÊTS ENCOURUS AU 31 MARS 2025**

CONSIDÉRANT que la MRC confie depuis 2009 à la Société de transport collectif de Pierre-De Saurel (STC) la responsabilité de gérer le transport adapté sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC a lancé, en juillet 2021, un service régional de transport sur demande, distinct du transport adapté, et que depuis avril 2022, la STC assure également la gestion et l'opération des circuits locaux et express précédemment exploités par EXO;

CONSIDÉRANT que la STC, désignée exploitant en régie, a recours à divers partenaires (Taxi Coop Sorel-Tracy et Autobus Fleur de Lys inc.) pour assurer l'ensemble des services de transport collectif sur le territoire;

CONSIDÉRANT que l'achalandage total de la STC est passé de 124 052 déplacements en 2019 à 345 702 en 2024 pour les services de transport adapté et de taxibus, et que les circuits urbains et express ont enregistré une croissance spectaculaire (de 56 732 déplacements en 2022 à 246 318 en 2024);

CONSIDÉRANT que près de 6,4% de la population de la MRC utilisent les services de taxibus régional et plus de 9,3% possèdent et utilisent les services d'autobus urbains et interurbains;

CONSIDÉRANT que cette croissance rapide a entraîné une pression importante sur la trésorerie de la STC, qui a dû contracter une marge de crédit de 3,68 M\$ avec le cautionnement de la MRC, laquelle est utilisée à pleine capacité depuis novembre 2024;

CONSIDÉRANT que les retards de versement des subventions du MTMD (notamment pour le PADTC et le PSTA) affectent gravement la santé financière de la STC, bien que toutes les redditions de comptes aient été complétées dans les délais;

CONSIDÉRANT que l'absence de publication des modalités des programmes 2025-2027 empêche la STC de planifier adéquatement son développement, ce qui a contraint l'organisme à suspendre tout développement depuis janvier 2025;

CONSIDÉRANT que la STC a dû assumer des frais d'intérêts totalisant 465 705 \$ entre janvier 2022 et mars 2025 en raison de ces retards de paiements;

CONSIDÉRANT que la STC respecte les exigences environnementales, les normes de gestion imposées par le MTMD, ainsi que toutes ses obligations de reddition de comptes;

CONSIDÉRANT qu'il est injuste que la MRC doive supporter financièrement des frais découlant directement de délais administratifs hors de son contrôle;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC :

- réitère sa demande au MTMD de revoir les modalités de versement des subventions des programmes PADTC et PSTA afin de mieux répondre aux besoins des organismes en croissance rapide;
- demande que les sommes autorisées dans le cadre des enveloppes de développement puissent être intégrées à l'enveloppe de maintien de l'année suivante;
- réclame au MTMD le remboursement à la MRC des frais d'intérêts encourus au 31 mars 2025, totalisant 465 705 \$.

Que copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, à la ministre des Transports et du Développement durable, à la ministre des Affaires municipales, au député du comté de Richelieu, au chef de l'opposition officielle, au porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports et de mobilité durable, à la cheffe du deuxième groupe d'opposition, au chef du troisième groupe d'opposition, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la Société de transport collectif de Pierre-De Saurel et aux municipalités de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

**EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE**

Les membres prennent connaissance de la liste de la correspondance qui leur a été déposée.

---

**EXAMEN DES INVITATIONS**

Les membres prennent connaissance de la liste des invitations reçues depuis la dernière séance.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le Préfet Vincent Deguise ouvre la période de questions. Une personne de l'assistance adresse des questions.

---

2025-05-163

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que la séance soit levée à 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Vincent Deguise  
Préfet

---

François Chalifour,  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné certifie que la MRC dispose des crédits suffisants au surplus accumulé non affecté du fonds général pour les fins auxquelles les dépenses prévues à la résolution 2025-05-147 sont engagées.

Délivré à Sorel-Tracy le 7 mai 2025.

---

François Chalifour  
Directeur général et greffier-trésorier